

Daniel Mouton (dir.)

## La Moutte d'Allemagne-en-Provence Un castrum précoce du Moyen Âge provençal

Publications du Centre Camille Jullian

---

# Chapitre 7. Gaubert, le champ du seigneur

Jean-François Devos et Daniel Mouton

---

DOI : 10.4000/books.pccj.11873

Éditeur : Publications du Centre Camille Jullian, Éditions Errance

Lieu d'édition : Aix-en-Provence

Année d'édition : 2015

Date de mise en ligne : 11 février 2021

Collection : Bibliothèque d'archéologie méditerranéenne et africaine

ISBN électronique : 9782491788087



<http://books.openedition.org>

### Référence électronique

DEVOS, Jean-François ; MOUTON, Daniel. *Chapitre 7. Gaubert, le champ du seigneur* In : *La Moutte d'Allemagne-en-Provence : Un castrum précoce du Moyen Âge provençal* [en ligne]. Aix-en-Provence : Publications du Centre Camille Jullian, 2015 (généré le 13 février 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pccj/11873>>. ISBN : 9782491788087. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pccj.11873>.

---

## Chapitre 7

# GAUBERT, LE CHAMP DU SEIGNEUR

### 1. Introduction

La recherche menée depuis plusieurs décennies sur les premières fortifications médiévales de Provence autour de l'an Mil (Fixot 1973-74, 1975, 1976, Mouton 2008) ont montré la grande variété de la morphologie des sites sur lesquels de profondes transformations furent très tôt opérées comme on l'a exposé pour La Moutte et comme il avait déjà été observé sur la Roca de Niozelles. Il semble qu'à l'origine, au tournant des X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> s., il n'existait pas de schéma commun mais que chacun cherchait à se constituer une résidence fortifiée, ou simplement perchée, selon ses possibilités et le terrain dont il disposait. Le site du Champ du Seigneur semble participer à ce phénomène et constitue pour cette recherche un cas original.

### 2. Cadre géographique et historique (Jean-François Devos)

#### 2.1. Géographie et géologie

À quelques kilomètres au sud de Digne-les-Bains, entre la rivière la Bléone et le relief du Cousson qui culmine à 1500 m, le terroir de Gaubert présente une morphologie particulière : de gros bancs de grès affleurent, formant un cercle d'environ 2 km de diamètre. Sur son pourtour vont s'installer des occupations humaines : au nord, le village de Gaubert, et son église rupestre, tandis qu'au sud, le piton aménagé du champ du Seigneur<sup>23</sup> semble émerger du fond de la vallée (fig. 85).

Sur le versant ouest du Cousson, de nombreuses formations sont aquifères (éboulis, conglomérats et grès), et des sources se forment au contact des

marnes imperméables sous-jacentes. La végétation appartient à l'étage climatique « collinéen/subméditerranéen » avec des chênes blancs, chênes verts, pins sylvestres et une forêt arbustive (buis, genêts). Près des résurgences se développent aulnes, peupliers et osiers.

Les terrains de la région de Gaubert datent essentiellement de l'ère Cénozoïque (Tertiaire). Le site (fig. 86), est implanté sur un des affleurements gréseux appartenant à la formation m2-3M qui désigne des sédiments déposés par les dernières transgressions marines à la fin du Miocène (il y a environ 15 millions d'années). Dénommée « grès et marnes sableuses de Gaubert », ces dépôts sont composés d'une alternance de marnes mélangées à du sable et de bancs de grès (ou molasse gréseuse), d'anciens sables transformés en roches dures, qui forment aujourd'hui des reliefs bien marqués. Dans cette formation, les fossiles sont rares : quelques bivalves et surtout des terriers d'animaux marins fouisseurs. Les dernières couches de cet ensemble contiennent quelques gastéropodes continentaux, car il y a environ 10 millions d'années, ce sont la paléo-Asse et la paléo-Durance qui déposèrent des marnes et grès continentaux (m2-3), puis les « conglomérats de Valensole » dans un environnement de type delta qui s'est mis en place lorsque la Téthys s'est retirée vers la vallée du Rhône.

Ce changement de paysage au cours des temps géologiques est lié bien sûr aux différents épisodes de la formation des Alpes. En effet, alors même qu'elles se déposaient les séries sédimentaires ont été plissées, formant à Gaubert un anticlinal dont l'érosion a ensuite arasé la partie supérieure, mettant au jour les dépôts les plus anciens. Les bancs de grès forment aujourd'hui une cuesta bien marquée sur le pourtour de l'anticlinal. Cette érosion se poursuit activement, fracturant inexorablement les bancs de roches dures qui glissent sur des couches plus tendres. Plus récemment (Quaternaire) des dépôts d'éboulis du piémont du Cousson sont venu recouvrir ces formations anciennes (glacis de la Braisse).

23. 44°2'41,59"N, 6°11'52,78"E. Cadastre feuille I 01, parcelle 135 (maj 2014).

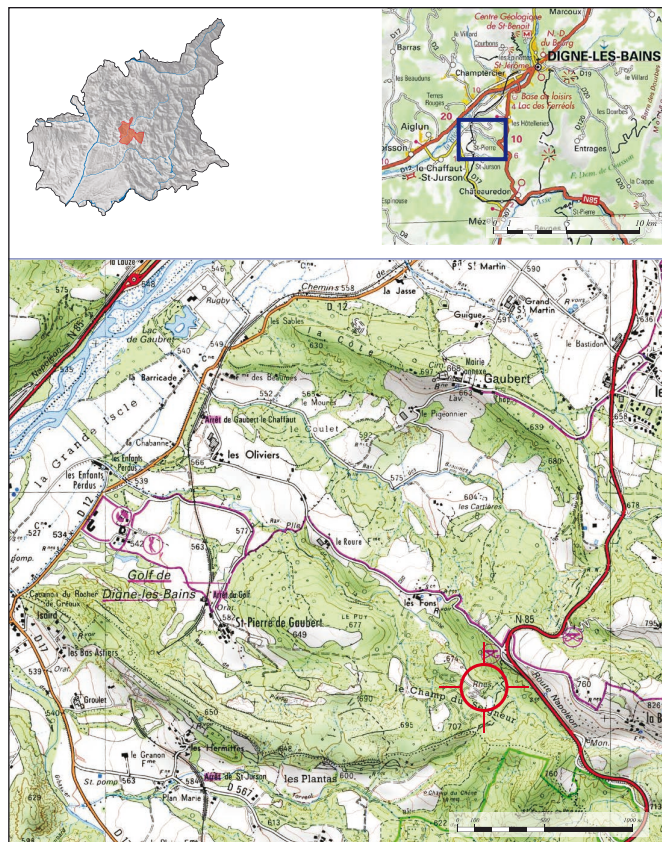


Fig. 85. Le Champ du Seigneur, situation cartes IGN/GEOPORTAIL échelle 1/300 000 et 1/25 000 (DAO J.-F. Devos).

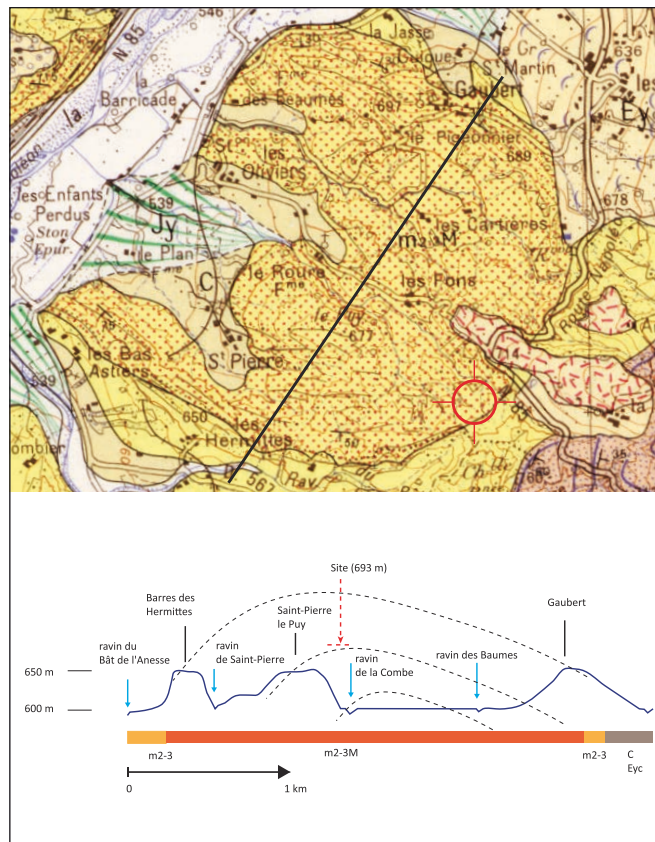


Fig. 86. Contexte géologique, carte BRGM/Infoterre échelle 1/25 000 (DAO J.-F. Devos).

Le quartier du Champ du Seigneur a attiré l'attention des archéologues dignois de l'ARDA-HP<sup>24</sup> depuis de nombreuses années. Roger Zérubia, René Chemin signalèrent des vestiges (Bérard 1997). Par la suite, la zone a été régulièrement observée (citons Alain Reymond, Christian Stouvenot et l'auteur de ces lignes).

## 2.2. Environnement archéologique

Des « industries lithiques » ont été découvertes sur le glacis de la Braisse, quelques kilomètres à l'amont du Champ du Seigneur (Dubar 1979, p. 87-89), (fig. 87). Ces indices sont parmi les plus anciens pour la région. Ils prouvent la fréquentation humaine du versant du Cousson dès le Paléolithique inférieur. Le terroir au sud de Gaubert et ses barres de grès ont livré plusieurs indices d'occupation, certaines rupestres. Les sites les mieux documentés (par les prospections et quelques sondages), sont néolithiques : Le Puy de Saint-Pierre (Dubar 1979, p. 93-99), Saint-Jurson (Dubar 1966),

l'abri de la Colette (Moulin *et al.* 1964). Le quartier du Champ du Seigneur livre du mobilier lithique, notamment des fragments de lamelles, au pied même de la barre aménagée.

De nombreux indices prouvent une forte densité d'occupations gallo-romaines (fig. 87) au pied du Cousson. Un habitat du Haut-Empire a été fouillé (Zérubia 1993) un peu moins d'un kilomètre à l'amont de notre site. Le quartier du Champ du Seigneur livre lui aussi des indices. Au pied de la barre de grès, une anomalie de relief a été interprétée comme un mur par Roger Zérubia (Bérard 1997, p. 169). Le mobilier de surface (céramique sigillée et kaolinitique) marque le Haut-Empire. De la même époque, une sépulture cinéraire a été mise au jour par l'érosion à une centaine de mètres, de l'autre côté d'un petit cours d'eau.

Installé sur une barre de grès, le village de Gaubert présente plusieurs vestiges médiévaux. Du château « féodal », il ne resterait qu'une tour de guet « à demi écroulée » (en propriété privée non accessible). Il aurait été arasé à l'artillerie (des boulets auraient été retrouvés) pendant les guerres de religion.

24. Association de Recherche et de Documentation Archéologique en Haute-Provence.





- A Aménagement rupestre
- B Mobilier de surface, Moyen Âge
- C Structure (mur) et mobilier de surface, Epoque gallo-romaine Haut-Empire
- D Mobilier de surface, Epoque gallo-romaine
- E Sépulture (dépôt cinéraire), Epoque gallo-romaine Haut-Empire
- F Mobilier de surface, Préhistoire

Fig. 87. Localisation des vestiges archéologiques (cliché IGN/GEOPORTAIL, DAO J.-F. Devos).



L'église actuelle aurait été reconstruite au XVI<sup>e</sup> s. sur l'emplacement d'une église primitive détruite elle aussi lors des guerres de religion. L'église primitive utilisait le rocher comme support d'aménagements (cuve baptismale et trous d'enfustages pouvant correspondre à une passerelle ou déambulateur). Des tombes orientées, creusées à l'intérieur de la nef primitive, présentent des encoches céphaliques, type usité du haut Moyen Âge jusqu'au XII<sup>e</sup> s. Le lieu était interprété par certains érudits du XIX<sup>e</sup> s. comme « temple païen » (Andrieu 1888).

D'autres aménagements d'époque indéterminée ont été repérés sur des barres de grès. À 400 m à l'ouest de l'église de Gaubert, sur une plateforme surplombant une cavité en bordure de falaise, on peut relever quatre trous d'enfustages, l'aménagement pouvant être plus étendu vers l'ouest. À 700 m à l'ouest du Champ du Seigneur, sur la barre de grès des Hermites, au lieu-dit les Plantas, cinq trous d'enfustages sont aménagés sur une paroi verticale exposée au nord.

Au début du XVII<sup>e</sup> s., le quartier du Champ du Seigneur est mentionné comme lieu-dit « Villevieille » dans les livres terriers (G. de Souza 1998). En 1611, un dénommé Pierre Gaudin, Seigneur de Champourcin, possède « terre en Villevieille » (*ibid.*, p. 208). Un autre noble, le Capitaine Bertrand, seigneur de Feissal, possédait la terre en 1637. Par la suite, le toponyme est devenu patronyme puisqu'un dénommé François Villevieille est recensé en 1730, au hameau Les Fonts (*ibid.*, p. 183). En 1786, le lieu était inhabité (*ibid.*, p. 179).

Enfin sur le cadastre de 1809, apparaît son nom actuel, mais le bâtiment (ruine sud) n'est pas dessiné (tableau d'assemblage de 1809, Section N de Saint-Pierre, feuille 2 : « quartier du Champ du Seigneur », feuille 3 : « quartier des Fonds »).

### 3. Description et interprétation du site (Daniel Mouton)

La barre de grès miocène longue de 80 m et large de 20 m à la base pour une hauteur d'environ 12 m (**fig. 88**) a servi de socle à l'installation de constructions de bois assez élaborées qui apparaissent sous la forme d'un ensemble d'une centaine de trous de poteaux creusés dans la roche. Cette formation géologique est très sensible à l'érosion qui se manifeste de deux façons. En premier lieu, certaines traces ont

été en partie estompées telles les marches de l'escalier d'accès (**fig. 89**) qui restent cependant visibles. Par ailleurs, une dégradation nettement plus massive provoque la fissuration puis le détachement d'énormes blocs qui tombent dans le vallon ouest. Nous avons pu observer au nord-est du site, lors d'un premier passage préalable au relevé topographique, une faille (**fig. 90**) de près d'un mètre de large qui commençait à isoler la partie où avait été implantée l'annexe domestique (**fig. 91**). Deux ans plus tard, le bloc était tombé au pied du relief (**fig. 92**). Avant même cette dégradation, le rocher était déjà incomplet, sans doute depuis longtemps. On ne constate pas actuellement de faille qui puisse faire craindre un nouvel effondrement.

Le relevé topographique (**fig. 88**) a été réalisé par l'École Nationale des Sciences Géographiques. Seule la partie supérieure du rocher a été relevée alors que le travail n'a pu être poursuivi de façon complète suite à une intervention extérieure malencontreuse. Ce site n'a donc pas encore pu faire l'objet de l'étude approfondie qu'il mériterait. Le plan présente les quarante trous de poteaux qui correspondent aux deux ensembles principaux. Une mission aérienne a permis de réaliser les prises de vue qui vont nous aider à compléter aussi efficacement que possible l'ensemble précédent.

Quatre groupes peuvent être distingués : la construction résidentielle sur la partie la plus haute, au sud-ouest ; le dispositif de défense ; une annexe domestique à l'extrémité nord-est ; les accès.

Pour interpréter l'ensemble du dispositif, il faut garder à l'esprit les contraintes topographiques qui se

Sections des trous de poteaux du plan topographique							
n°trou	cm	n°trou	cm	n°trou	cm	n°trou	cm
1	21	11	28x26	21	29	31	22x39
2	27	12	27x25	22	27	32	16x15
3	27	13	33	23	23	33	30
4	28	14	32x22	24	31	34	27x35
5	25	15	22x19	25	28	35	18
6	28	16	86x19	26	32	36	24
7	32	17	30	27	20x21	37	30
8	34	18	13x29	28	31	38	22
9	28	19	30	29	25x18	39	32x41
10	31	20	15x18	30	28x49	40	39x33

Tableau 21 : Sections des trous de poteaux.

sont évidemment imposées dès l'origine. L'avantage indéniable de ce rocher avec ses douze mètres de hauteur et ses flancs parfois verticaux est le perchement et l'accès difficile qui sont sans aucun doute à l'origine du choix de l'implantation. En revanche, ces particularités morphologiques constituent également des contraintes qui ont obligé les constructeurs à s'adapter à la conformation du rocher. En premier lieu, il a fallu utiliser au mieux l'espace disponible en s'adaptant au terrain pour implanter des constructions les plus spacieuses possible en s'affranchissant de plans orthogonaux. Par ailleurs, les espaces sommitaux étant utilisés, il a fallu construire contre les bâtiments des chemins de circulation dans les pentes du rocher. (**tableau 21**)

### 3.1. Le bâtiment principal

Cette construction constitue sans aucun doute la partie résidentielle dont le plan est un trapèze irrégulier (**fig. 93**) : 8,75 m (mur ouest), 6,25 m (mur est), 4,75 m (mur nord) et 3 m (mur sud). Elle a été réalisée par bûchage du rocher qui a laissé, à l'ouest, le mur le plus long sur près d'un mètre de hauteur. Sur ce mur, on ne compte que trois trous de poteau (n°23, 24, 25) espacés entre eux de 1,3 et 1,6 m, présents seulement à l'extrémité nord. Les constructeurs ont soigneusement taillé, à partir de l'angle sud-ouest de la pièce, une banquette (**fig. 94**) de 4,5 m de long, 0,3 m de hauteur et 0,5 m de profondeur. Cet élément de confort, situé immédiatement en entrant à gauche s'appuyait contre le mur occidental. Le mur sud, dont la base a également été façonnée dans la roche conserve le passage de la porte, large d'environ 0,6 m (**fig. 94** et **95**). Le trou de poteau oblong (**fig. 88**, n°18) marque le chambranle sur lequel devaient être fixés les gonds. On note l'absence de trou symétrique de l'autre côté de la porte. Les deux autres parois du bâtiment ne sont visibles que grâce aux trous de poteaux. Le mur est, long de 6,25 m, présente six poteaux verticaux dont trois ont une section polygonale (n°11, 14, 15) alors que les autres sont circulaires (n°10, 13, 17). A son extrémité sud, une encoche horizontale (n°16) devait servir à soutenir la coursive. Il est d'ailleurs vraisemblable que certains d'entre eux aient servi à la fois au mur et à la coursive. Enfin, le mur septentrional ne peut être restitué qu'en joignant les extrémités des murs est et ouest car une forte déclivité du terrain empêche de le placer plus au nord. À l'intérieur de cette pièce, le sol n'est pas parfaitement horizontal et accuse, à

cause de la pente naturelle descendant vers l'est, une différence de niveau d'environ 60 cm. L'espace disponible à l'intérieur était d'environ 20 m<sup>2</sup>.

Le mur oriental se poursuit sur 3,5 m vers le sud où l'on observe deux poteaux carrés (n°19 et 21) auxquels un troisième (n°22) paraît associé pour former un angle droit qui délimite un espace de 3,5 x 3 m placé en avant du bâtiment principal, peut-être un simple auvent mais plus vraisemblablement, tant l'espace devait être compté, une pièce formant un avant-corps à l'entrée du bâtiment maître. Pour accéder à cet ensemble il fallait longer les bâtiments à l'est grâce à une coursive de bois sur poteaux qui permettait de progresser sur une surface plane au-dessus du rocher dont la pente est de 70 %. Elle était ancrée sur quinze poteaux formant deux lignes. L'une jouxtait le mur est du bâtiment maître (n°10, 13, 15, 16, 17), l'autre en était distante d'un mètre environ (n°1 à 9 et n°12, 13). La cavité horizontale (n°16) contenait une pièce de bois qui devait solidariser la coursive au mur du bâtiment principal et peut-être même à la paroi de défense orientale. Le poteau n°12, entre les n°8 et 13 devait également servir à stabiliser la construction. Les trois poteaux les plus à l'est (n°1, 2 et 3) n'appartenaient pas à des paires car, sur cette section, le plancher de la coursive pouvait reposer, côté ouest, directement sur le rocher. La similitude de ce dispositif d'accès avec celui de La Moutte est saisissante. Dans l'un et l'autre cas, la passerelle de bois contraignait le visiteur en provenance du point d'accès à contourner le bâtiment avant d'y pénétrer (**fig. 96** et **97**).

L'absence de poteaux sur les deux tiers sud du mur ouest et à l'ouest de la porte incite à penser que le bâtiment principal n'était pas exclusivement construit en bois. Il pouvait avoir été bâti en terre et bois à l'aide, peut-être, d'une technique similaire à ce qui a été observé à La Moutte (voir chap. 2 § 3).

### 3.2. La défense

Contrairement aux éléments précédents, nous pouvons seulement nous appuyer sur les photos aériennes et, pour la partie sud, sur un relevé schématique qui n'est pas rattaché avec précision au plan général. Quoi qu'il en soit l'essentiel des dispositifs défensifs est assez clair même s'il reste des lacunes.

Sur tout le côté ouest du site, la paroi étant la plus haute et complètement verticale, la défense ne



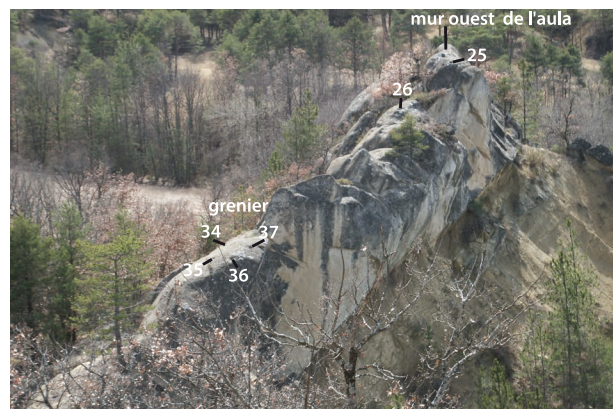
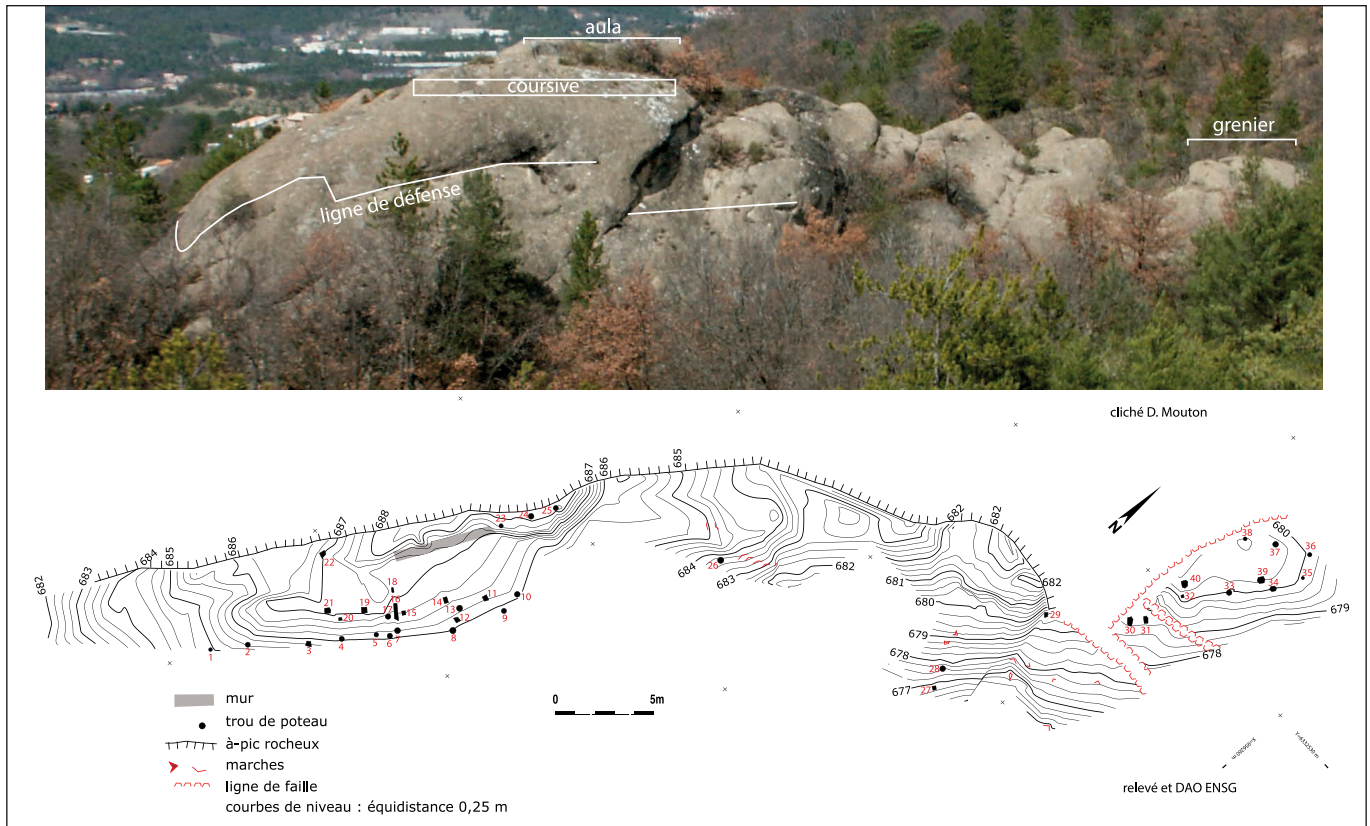






Fig. 92. Vue du nord après effondrement du rocher (Cliché D. Mouton).

Fig. 93. Plan de la partie résidentielle et schéma d'interprétation (DAO Daniel Mouton d'après relevé ENSG).

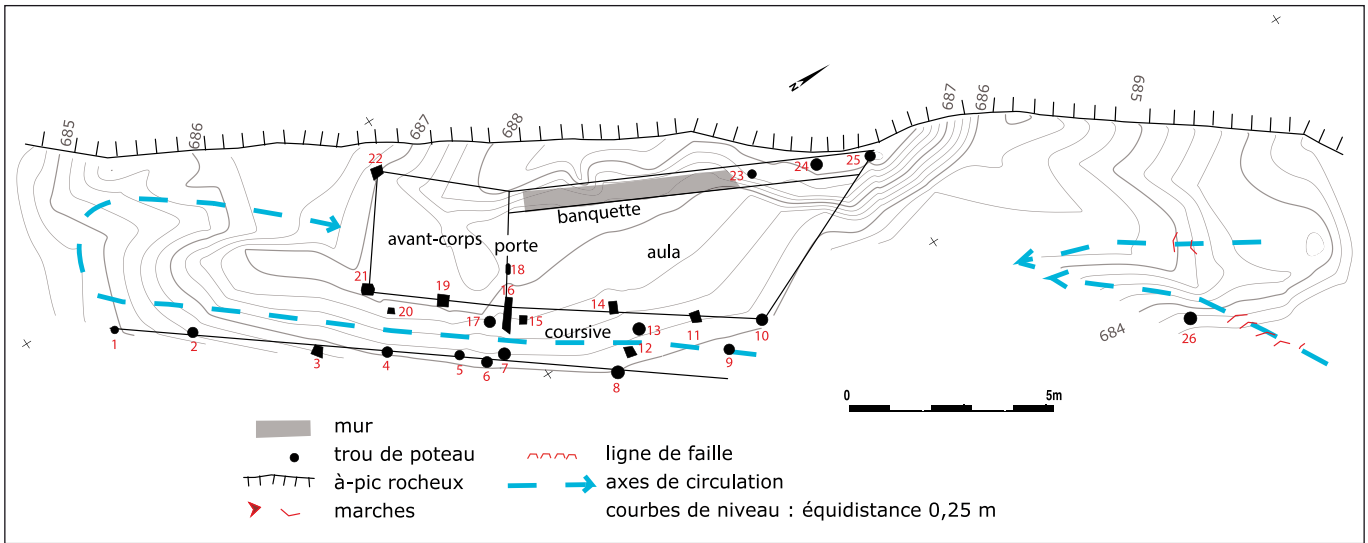


Fig. 94. La banquette taillée dans le rocher (Cliché P. Groscaux LA3M).

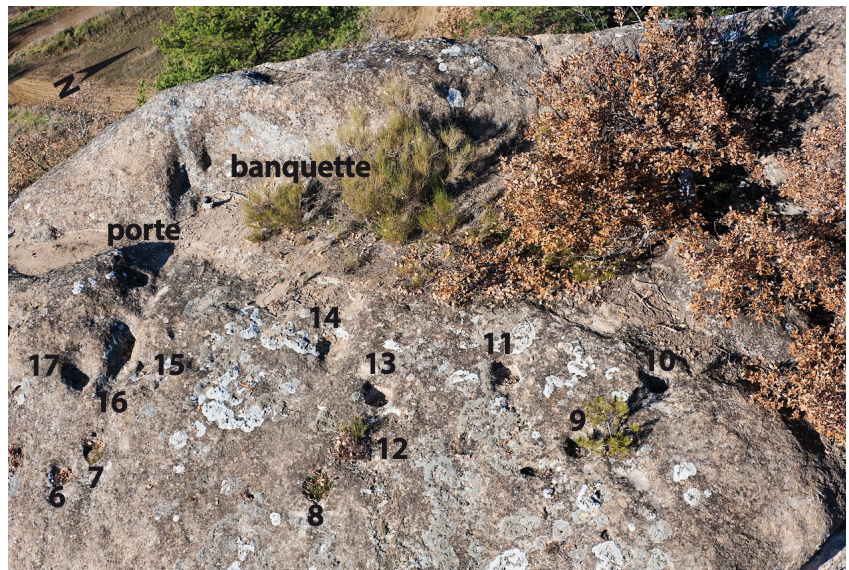


Fig. 95. L'aula taillée dans le rocher (Cliché P. Groscaux LA3M).



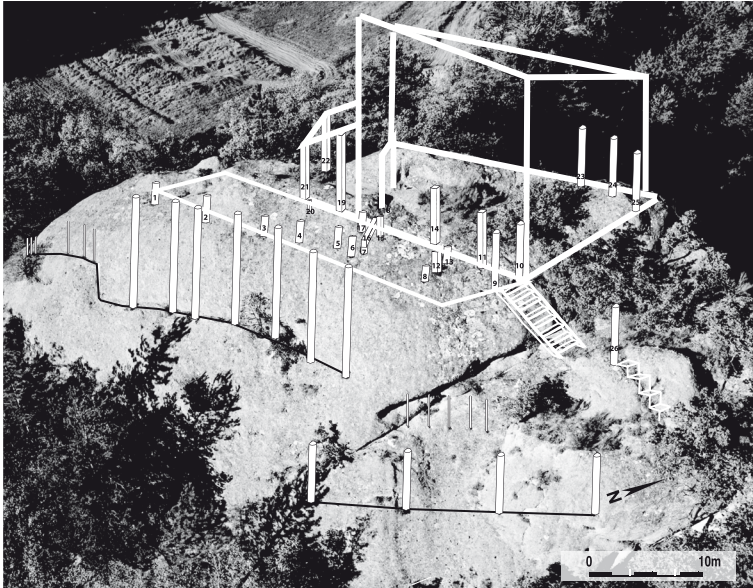


Fig. 96. Éléments de restitution de la partie résidentielle et de la défense est (Cliché P. Groscaux LA3M, DAO Daniel Mouton).

Fig. 98. Défense est et sud (Cliché P. Groscaux LA3M).

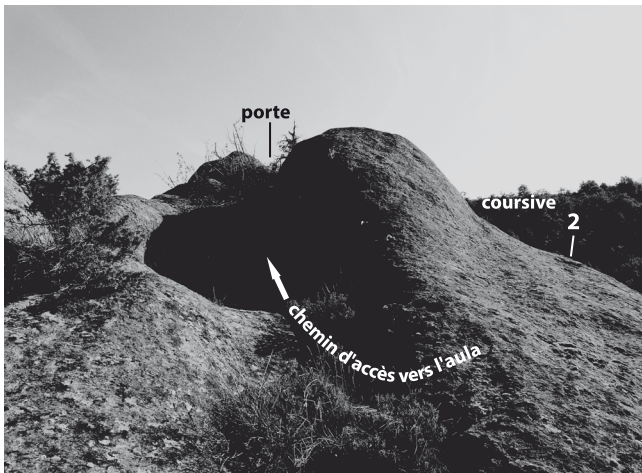
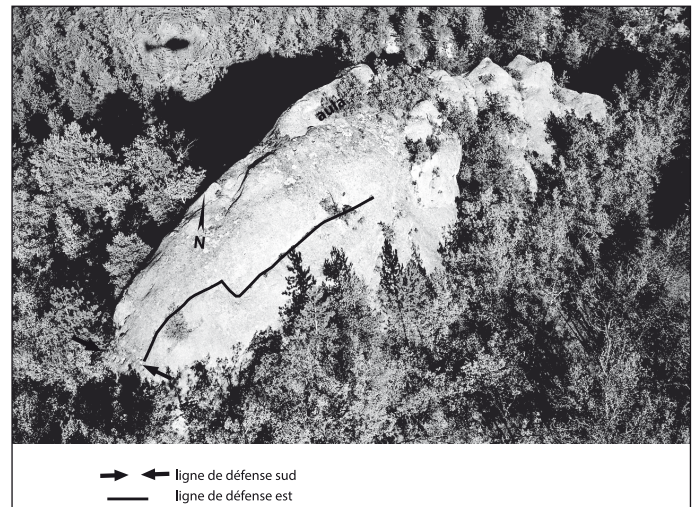
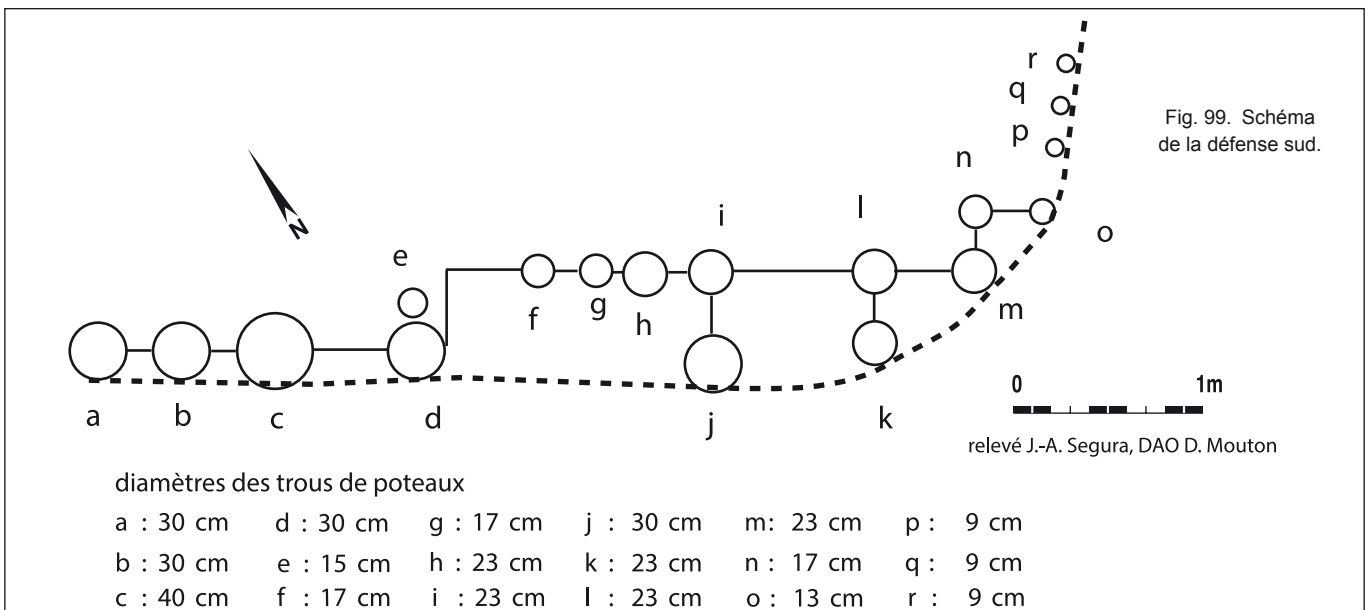


Fig. 97. Cheminement d'accès vers l'aula (Cliché D. Mouton).



→ ← ligne de défense sud  
— ligne de défense est



nécessitait aucun dispositif construit contrairement aux autres côtés. Les flancs est et sud étaient protégés aux deux-tiers de la hauteur du relief, par une ligne de poteaux et de piquets qui protégeaient la partie résidentielle (**fig. 98**). Une anfractuosit  sub-horizontale, sans doute naturelle, a  t  mise   profit pour recevoir au moins sept poteaux. De ce c t , la verticalit  de la paroi naturelle est largement suffisante pour assurer une d fense quasi infranchissable. Par cons quent, m me s'ils participent   l'aspect d fensif du site, il est possible qu'ils servaient de support   un plancher qui, en formant une terrasse, permettait d'agrandir l'espace utile autour de la b tisse principale,   l'est de la coursive. Dans la partie m ridionale, cette ligne marque un d croch  vers l'ouest avant de redescendre vers le sud o  on n'observe plusieurs trous de piquets d'environ 9 cm de diam tre, la verticalit  du rocher  tant telle qu'il n' tait sans doute pas n cessaire d'y mettre de gros poteaux. Trois de ces piquets sont visibles sur le sch ma de la d fense sud (**fig. 99**). La pente, moins accentu e dans cette zone, permettait de grimper sans trop de difficult s et n cessitait une d fense particuli re.   14 m au sud-ouest de l'extr mit  (poteau n 1) de la coursive, un ensemble de quinze trous de poteaux dont les diam tres sont compris entre 13 et 40 cm forment une double ligne. Les poteaux a, b, c, d, j, k, m et o forment la palissade externe tandis les autres, e, f, g, h, i, j, n servaient sans doute   stabiliser la paroi.

Vers le nord, dans la zone proche de l'escalier d'acc s, nous relevons une ligne de quatre trous de poteaux espac s entre eux d'environ 4 m qui se situe   pr s de 2,5 m au-dessous de la ligne de d fense pr c dente. Nous n'avons pas d' l ments visibles permettant de comprendre si les deux se rejoignaient de m me que nous ignorons si cette palissade se poursuivait vers l'escalier d'acc s. Une ligne parall le de cinq piquets est visible   2 m au-dessus. C'est la zone la plus lacunaire du site et la v g tation emp che d' tre plus pr cis pour le moment.

### 3.3. L'annexe domestique

  l'autre extr mit  nord du rocher,   une trentaine de m tres au nord-est du b timent principal, un groupe de onze trous de poteaux a  t  relev  sur un replat. Comme il a  t  dit plus haut, avant de s'effondrer, cette partie  tait d j  partiellement cass e et  tait s par e du reste par une faille de pr s d'un m tre de large (**voir fig. 90   92**).

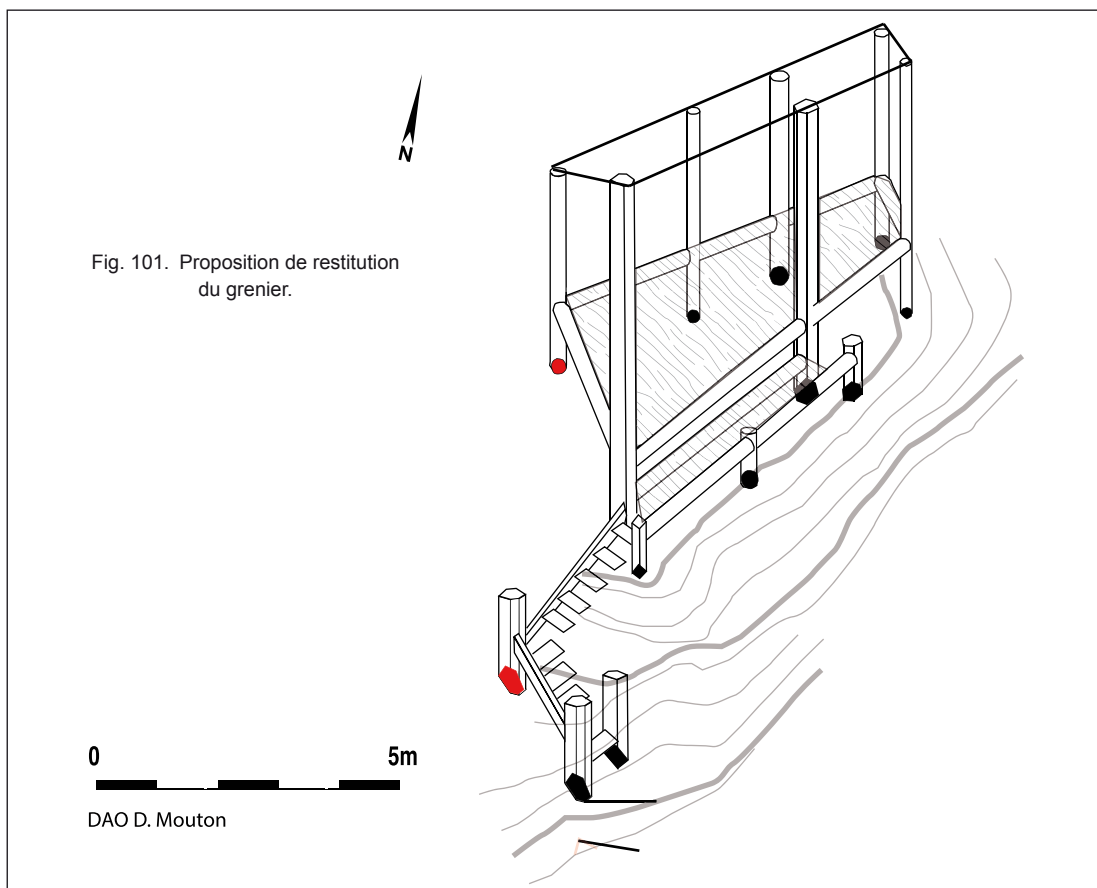
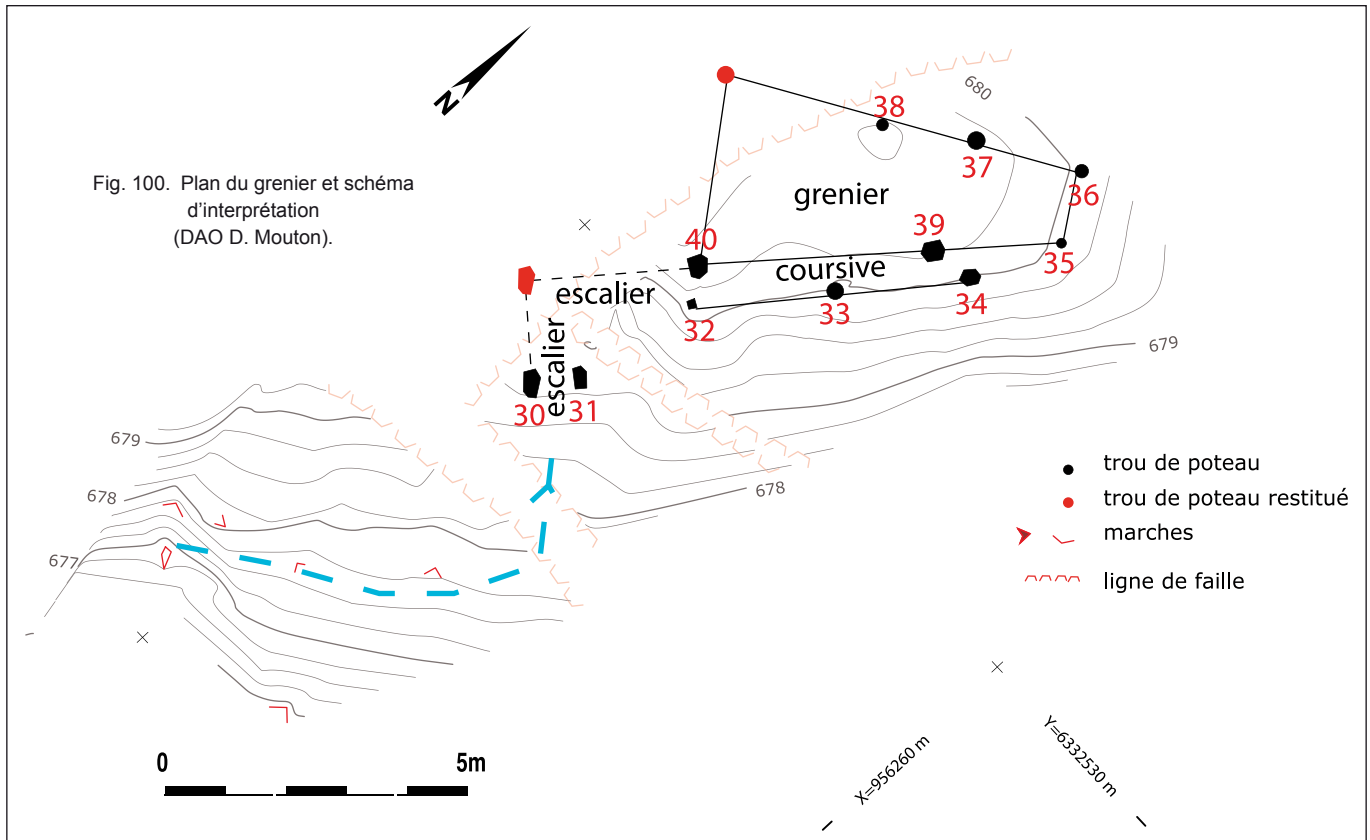
L  encore, la n cessit  de s'adapter   la forme du rocher n'a pas permis de r aliser un plan rectangulaire (**fig. 100**).   l'est, deux lignes parall les de trois poteaux chacune sont espac es d'environ 60 cm. Celle situ e plus   l'est (n 32, 33, 34) est longue d'un peu moins de 5 m et l'autre (n 35, 39, 40) de 6 m. Plus   l'ouest, une autre s rie de trois poteaux align s (n 36, 37, 38) n'est pas parall le aux pr c dentes. Si nous restituons, vers le sud, un quatri me poteau   l'emplacement de la partie du rocher qui manquait d j  au moment du relev , le plan forme un trap ze de 6 x 1,25 x 3 x 6 m. Ce petit ensemble est assez similaire   la construction principale et nous proposons d'y voir un petit  difice flanqu ,   l'est, d'une petite coursive d'acc s permettant de compenser la d clivit  de la paroi rocheuse (**fig. 101**). Pour atteindre cette  troite plateforme, des traces de marches creus es dans le rocher sont encore perceptibles   environ 6 m au sud et menaient   deux gros poteaux de section sub-rectangulaire (n 30 et 31) qui supportaient vraisemblablement un petit escalier de bois acc dant   la coursive apr s avoir tourn    angle droit si nous restituons un poteau d'angle.

Il n'est pas vraisemblable que ce petit b timent ait eu une fonction militaire, un poste de guet par exemple, parce qu'il est situ    environ 3 m plus bas que le b timent principal et qu'il se trouvait   l' cart par rapport aux terres environnantes   un endroit o , pr cis ment, la vue est m diocre. Nous lui attribuerions plus facilement une vocation domestique qui pourrait en faire un grenier sur poteaux, dispositif tr s r pandu de l'Antiquit  (Valais 2008, fig. 6 p. 6 et fig. 9 p. 31) au Moyen  ge (Boucharlat 2001 p. 82-83 ; Vicherd p. 207, fig. 25 n 27,36 et 70 ; Cattedu 2001 p. 46 ; Lorren, Perin 1995 ; Mouton 2008, p. 30-31)

### 3.4. Les acc s

Au point d'acc s   l'ensemble r sidentiel, le rocher marque une rupture sans doute naturelle de plus d'un m tre de haut   quoi il faut ajouter l'espace entre le rocher et la coursive. Pour acc der   celle-ci, aucune trace d'escalier n'est visible dans le rocher. Nous proposons de restituer, en pure hypoth se, une  chelle, sans doute escamotable. Pour y parvenir   partir du pied du rocher, il fallait emprunter un escalier encore bien visible (**voir fig. 89**) sur le flanc est bien qu'il soit en grande partie  rod .   son extr mit  haute, le poteau n 26 montre qu'il  tait, en partie, construit en bois.





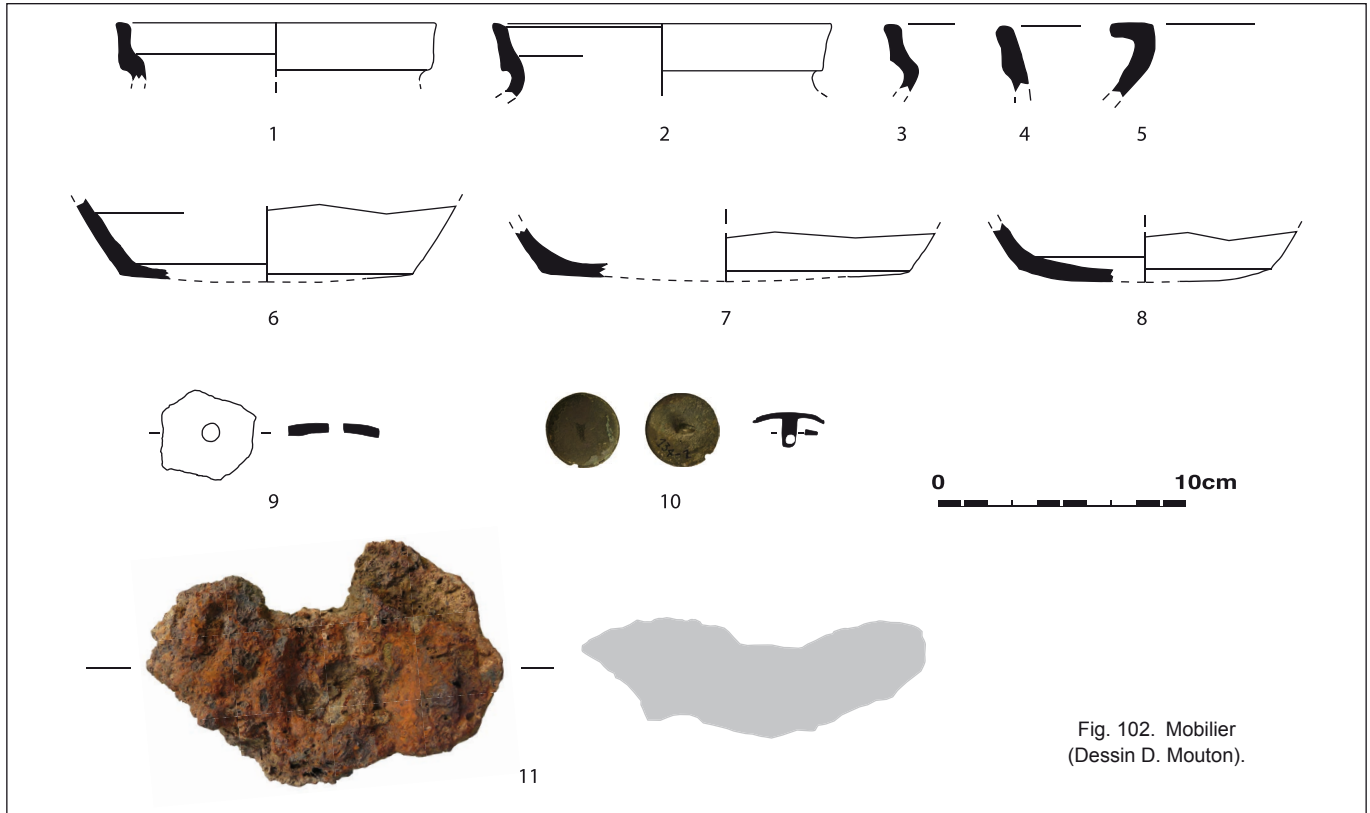


Fig. 102. Mobilier  
(Dessin D. Mouton).



Fig. 103. Proposition de restitution de l'ensemble du site (Aquarelle J.-M. Gassend).

### 3.5. Le mobilier

Une assez forte concentration de mobilier, très majoritairement médiéval, a été relevée dans la plaine, immédiatement à l'ouest du site (**fig. 87 B**). Parmi soixante-dix tessons, sept sont antiques. Leur présence s'explique sans doute par la proximité de trois sites d'époque gallo-romaine (**fig. 87 C, D, E**). Par ailleurs, cinq fragments sont glaçurés, dont trois bords d'assiettes modernes et un fond à glaçure brune interne qui appartenait vraisemblablement à une cruche. Ils sont sans doute liés à l'occupation du bâtiment agricole moderne construit à l'extrémité sud, au pied de la barre rocheuse. Cinquante-neuf fragments de céramique grise ont des pâtes et des éléments de formes bien connus pour le Moyen Âge et sont tout à fait comparables au mobilier de La Moutte (voir chap. 3, § 1 et 2) ou de Niozelles (Mouton 2008, p. 44-45, Mouton 2003, t.1, p. 179-203). Les pâtes, pour la plupart assez fines, vont du gris-beige clair au gris foncé. Les bords sont majoritairement à bandeau, dix pour deux bords simples dont un présente dans sa partie supérieure un à-plat horizontal dont plusieurs exemples ont été relevés à Niozelles autour de l'an Mil (Mouton 2003, t.1, p. 181, fig. 118 n°35, 37, 38, 39). Sauf dans un cas (**fig. 102 n°4**), les bandeaux, larges de 15 à 20 mm (**fig. 102 n°1 à 4**) sont bien marqués, parfois soulignés par une gorge (n°2). Les pots qui ont pu être mesurés présentent un diamètre de 12,5 et 13,5 cm. Deux bords ont été relevés dont un est un bec ponté, forme extrêmement courante aux X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> s. tandis que l'autre reste indéterminé. Un tesson conserve la trace d'un départ d'anse qui appartenait sans doute à un pot à bec. Parmi treize fragments de fonds à pâte grise, un seul est plat et peut être antique ou tardo-antique tandis que tous les autres sont bombés (**fig. 102 n°6, 7, 8**), profil quasi exclusif des céramiques des X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s., et ont des diamètres de 10 à 15 cm. Enfin, un fragment de panse de 4 x 3,6 cm percé d'un trou de 7 mm est une fusaiole. À ces objets s'ajoute un bouton de bronze de 2,9 cm de diamètre légèrement convexe dont le bord est souligné d'une fine gorge. L'attache est une tige de section sub-rectangulaire (6 x 2 mm) de 12 mm de long percée d'un trou de 4 mm de diamètre. L'objet a été réalisé par moulage. La surface supérieure garde encore les traces d'un revêtement de bronze ou de cuivre. Il n'est pas sûr que cet objet soit médiéval, il pourrait tout aussi bien être antique.

Pour un simple ramassage de surface, ce mobilier est abondant et pourrait révéler l'emplacement d'un dépotoir. Toutefois, la présence d'une lentille de forge (**fig. 102 n°11**) de 14,1 x 9,2 cm pour un poids de 415 grammes révèle dans cette zone une activité artisanale qui, à cause des risques liés au feu et de la difficulté d'accès à l'eau, ne se pratiquait certainement pas sur le site fortifié. On serait par conséquent enclin à placer dans ces parages un habitat dépendant de ce dernier, hypothèse qu'il faudrait vérifier archéologiquement.

### 4. Bilan sur le site du champ du Seigneur (Daniel Mouton)

Sur la base de l'organisation générale des structures, il paraît plus que probable que nous soyons en présence d'un castrum précoce du Moyen Âge. Cette maison perchée et fortifiée a des points communs avec La Moutte d'Allemagne-en-Provence et également avec le site de La Moutte à Valensole (Mouton 2008 p. 72). Bien entendu, seule l'archéologie pourrait lever les incertitudes à ce sujet. D'ailleurs, des sédiments sont encore présents sur le rocher et il n'est pas impossible que parmi les nombreux trous de poteau contenant encore de la terre, il soit possible de trouver des indices. Compte tenu du mobilier médiéval récolté au pied du site, où paraît se trouver un habitat, il est vraisemblable que l'occupation se place autour des X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> s.

On ne se hasarderait pas à des conjectures sur le lignage possesseur de cet établissement pas plus qu'on ne se laissera séduire par le toponyme « le Champ du Seigneur » qui paraît être moderne. Pour exprimer cette idée, le toponyme médiéval serait plutôt du type « condamine » comme à Niozelles où une terre située à côté de la *Roca de Aldefred* était désignée comme *codaminam dominicam* (Mouton 2008 p. 63).

La proposition de restitution (**fig. 103**) comporte de nombreuses suppositions mais l'ensemble est suffisamment lisible pour que l'organisation générale apparaisse assez clairement. Il est évident que la recherche plus approfondie qui reste à faire, si elle pouvait avoir lieu un jour, apporterait de nombreuses précisions.